

## Usages récréatifs de la cité et aménagements

Eric Adamkiewicz

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adamkiewicz Eric. Usages récréatifs de la cité et aménagements. In: Agora débats/jeunesses, 24, 2001. Les jeunes entre équipements et espaces publics. pp. 57-62;

doi : <https://doi.org/10.3406/agora.2001.1834>;

[https://www.persee.fr/doc/agora\\_1268-5666\\_2001\\_num\\_24\\_1\\_1834](https://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_2001_num_24_1_1834);

---

Fichier pdf généré le 20/02/2024

## Resumen

Usos Recreativos de la Ciudad e Infraestructuras.

En sus relaciones con el espacio público, las actitudes de los urbanos quedan marcadas por unas evoluciones rápidas, de ahí la dificultad de parte de los poderes públicos para proponer unas infraestructuras urbanas adaptadas con vocación tanto deportiva como recreativa. En razón de una carencia de reflexión, las políticas de infraestructura urbana intentan confirmar unas nuevas prácticas deportivas y recreativas ubicadas en unos lugares específicos, a menudo en la periferia, en todo caso fuera del centro de la ciudad, lo que los adeptos rehúsan regularmente.

## Abstract

Recreational use of the city and development plans.

In their relationship to the public area, the city dwellers' behaviours are characterized by fast changes which make it difficult for the public authorities to propose an adapted urban development for sport and entertainment. Due to a deficit of thought, the urban development policies try to confirm the new sporting and recreational practices in specific places often situated in the outskirts and in any case out of the city centres which members regularly refuse.

## Zusammenfassung

Freizeitbeschäftigungen in der Stadt und Einrichtungen.

In ihrer Beziehung zum öffentlichen Raum bleibt die Haltung der Städter von schnellen Entwicklungen geprägt und daher die Schwierigkeit für die öffentliche Hand, angemessene städtische sportliche oder Freizeiteinrichtungen vorzuschlagen. Aufgrund eines Defizits an Überlegung versuchen die Städteplanungspolitiken, die neue Sport- und Freizeitpraxis in spezifischen Orten, oft in der Peripherie, und jedenfalls ausserhalb des Stadtzentrums zu behaupten, was die Benutzer regelmässig ablehnen.

## Résumé

Dans leur rapport à l'espace public, les attitudes des citoyens restent marquées par des évolutions rapides, d'où la difficulté pour les pouvoirs publics de proposer des aménagements urbains à vocations sportive et récréative adaptés. En raison d'un déficit de réflexion, les politiques d'aménagement urbain tentent de confirmer les nouvelles pratiques sportives et récréatives dans des lieux spécifiques, souvent en périphérie, en tout cas hors des centres villes, ce que les pratiquants refusent régulièrement.

# Usages récréatifs de la cité et aménagements

par *Éric ADAMKIEWICZ*



Éric Adamkiewicz,  
maître de  
conférences, UFR

STAPS, Université Paul Sabatier Toulouse 3

*Dans leur rapport à l'espace public, les attitudes des citoyens restent marquées par des évolutions rapides, d'où la difficulté pour les pouvoirs publics de proposer des aménagements urbains à vocations sportive et récréative adaptés. En raison d'un déficit de réflexion, les politiques d'aménagement urbain tentent de confirmer les nouvelles pratiques sportives et récréatives dans des lieux spécifiques, souvent en périphérie, en tout cas hors des centres villes, ce que les pratiquants refusent régulièrement.*

Faire des propositions d'aménagements urbains à vocations sportive et récréative nécessite d'évaluer très finement les évolutions des comportements des citoyens. Devant l'émergence permanente de nouvelles pratiques et dans un contexte d'innovation très fort, les réponses en terme d'équipements risquent d'être très rapidement obsolètes si quelques précautions méthodologiques ne sont pas prises. Le renouvellement et la singularisation des activités (individuation, diversification)<sup>1</sup>, poussent les aménageurs à effectuer des études préalables plus précises. Ainsi, à l'image de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération lyonnaise<sup>2</sup>, voit-on se développer des études socio-ethnographiques lors de projets concernant le réaménagement d'espaces publics.

L'espace public comme composante de l'espace urbain, est devenu un lieu dans lequel les pratiques récréatives et/ou sportives se sont développées. Participant à l'évolution urbaine de notre société, la ville apparaît de plus en plus comme un espace

<sup>1</sup> POCIELLO, C., *Les cultures sportives*, PUF, Paris, 1995.

<sup>2</sup> Compte rendu du Comité Consultatif d'Urbanisme Ville, Sports & Loisirs, avril 2000.

proposant l'ensemble des activités possibles, de l'habitat au professionnel, sans oublier les loisirs parmi lesquels les activités récréatives et/ou sportives se révèlent aujourd'hui encore plus prégnantes dans leurs revendications d'utiliser l'espace urbain comme lieu de pratiques. Ainsi, rollers, skaters, joggers, cyclistes revendiquent-ils de plus en plus le droit à utiliser l'espace public urbain comme espace récréatif.

Longtemps isolées dans des zones spécifiques (parcs, bases de loisirs, complexes sportifs...), les pratiques récréatives urbaines se sont développées dans l'espace public urbain pour devenir aujourd'hui, au même titre que d'autres pratiques sociales (le vélo comme moyen de déplacement) des données qu'il va falloir intégrer aux réflexions sur l'aménagement urbain. Qu'il s'agisse des Plans de Déplacements Urbains (P.D.U.) ou des opérations de rénovation de certains hyper-centres, il convient de construire les nouveaux schémas de développement en tenant compte de cette évolution des pratiques sociales récréatives autonomes.

Dès lors, la complexité des phénomènes récréatifs requiert une réflexion plus approfondie afin de déterminer les besoins réels et les attentes des citoyens. Le choix entre équipements spécifiques et espaces plus polyvalents devient une question d'autant plus délicate à

trancher que les comportements évoluent très rapidement. Loin de proposer une réponse catégorique, qui serait touchée d'obsolescence rapidement, nous proposons des pistes de recherche qui tentent de saisir le sens des pratiques récréatives et/ou sportives actuelles.

Si la glisse urbaine<sup>3</sup> semble être une préoccupation actuelle, elle n'est que le prolongement d'un certain nombre d'anciennes pratiques sociales de loisirs urbains (patins à roulettes et skate<sup>4</sup>), et d'activités de pleine nature (surf<sup>5</sup>, snowboard,...). Trop longtemps considérées comme des pratiques liées à des phénomènes de mode, donc éphémères par nature, ces activités ont donné lieu, soit à des aménagements souvent inadaptés et dégradés rapidement, soit à des absences de réponse. Ces deux attitudes, considérées aujourd'hui comme insuffisantes et simplistes ne cessent de se reproduire. En effet, ces attitudes s'appuyant sur une absence totale d'analyse et de réflexion sur la réalité des nouvelles formes de pratiques récréatives restent les comportements majoritairement identifiés.

Il faut néanmoins remarquer, à la décharge des responsables d'opérations d'aménagement qu'ils sont trop souvent contraints par des délais de réalisation laissant peu de temps à l'étude préalable. La glisse urbaine étant devenue une pratique courante (randonnée du vendredi soir, demande de skate park, communication sur ces nouvelles formes d'activités...), les élus attendent et exigent de leurs collaborateurs des propositions rapides. Se développent ainsi des skates et rollers parks, des zones de déambulations pour les rollers, qui par manque de réflexion risquent d'être inadaptés très prochainement. Ces équipements

<sup>3</sup> LORET, A., WASER, A.-M., " Glisse Urbaine. L'esprit roller : Liberté, Apesanteur, Tolérance ", *Autrement*, Série mutations n° 205, 2001.

<sup>4</sup> CALOGIROU C., TOUCHÉ, M., " Sport-passion dans la ville ", in *Terrain*, n° 25, Paris, septembre 1995, p. 37-48.  
CALOGIROU, C., TOUCHÉ, M., " Rêver la ville : l'exemple des pratiquants de skateboard ", *Journal des anthropologues*, n° 61-62, 1995, p. 67-77.

<sup>5</sup> AUGUSTIN, J.P., *Surf-Atlantique. Les territoires de l'éphémère*, (dir.), MSHA, Bordeaux, 1994.

sont de surcroît en totale inadéquation avec les attentes des pratiquants et des aspirations des citoyens non-pratiquants qui, dans certains cas, subissent des désagréments liés à de nouvelles formes de nuisances (pollutions visuelles et sonores).

L'espace public n'est pas devenu un lieu de pratique par défaut d'installation, mais parce que le citoyen y a trouvé des réponses adaptées à ses aspirations. En considérant que la ville est devenue le milieu de vie naturel et principal de l'homme occidental, il apparaît logique que ses loisirs s'organisent aussi dans cet espace. S'inscrivant dans une logique d'auto-organisation<sup>6</sup>, le citoyen trouve dans l'espace public un ensemble de lieux accessibles où chacun peut s'exprimer selon ses attentes. Dès lors, la ville semble accéder à une nouvelle fonction plus ludique en laissant, en son sein, se développer des pratiques qui génèrent une animation spontanée. Le roller, le skater et le pratiquant de BMX ne sont pas seulement des individus en déplacement mais également des citoyens vivant la ville dans toutes ses dimensions. Ils augmentent par là même la dynamique urbaine et participent à générer de nouvelles formes d'urbanité, moins sensibles aux zonages et autres spécialisations territoriales.

Comprendre ces pratiques impose d'étudier avec attention les différentes formes de pratiques<sup>7</sup>. Certains usages (rollers fitness) pourraient ressembler à un moyen de locomotion. Cependant, si les randonnées se développent, elles n'en sont pas moins des manifestations ponctuelles qu'il convient de replacer dans le contexte d'une voirie utilisable " exceptionnellement " et avec d'importantes restrictions d'accès aux transports collectifs pour les rol-

lers le reste du temps. Il paraît donc délicat d'envisager, en l'état actuel de la réglementation, que ce type de pratique puisse s'apparenter à un moyen de déplacement. C'est donc bien l'ensemble des usages urbains qui se trouvent questionnés par l'apparition et le développement de ce type de pratiques.

De même, la pratique du roller agressif ou street dans l'espace public urbain correspond à un besoin de jouer avec un milieu non adapté et en particulier avec le mobilier urbain. Cet aspect très important pour des pratiquants principalement adolescents doit-il être occulté lorsqu'on propose un skate ou roller-park, espace spécifique par excellence ? Trop de parks sont encore conçus pour faire disparaître la pratique appelée abusivement " sauvage ". Aussi, les élus et personnels municipaux sont-ils surpris après quelque temps de retrouver les jeunes, qui avaient massivement investi le roller-park, sur les parvis des monuments et les places publiques. Le jeu avec l'espace urbain et l'évolution dans un milieu non prédestiné à cela sont devenus une des raisons de ces pratiques autonomes récréatives. Bancs, trottoirs, poubelles, rampes, bassins sont utilisés pour des séquences de " slide " et autres acrobaties qui sont l'essence de ces activités " spectacularisables " <sup>8</sup>.

Cette dimension n'est pas à négliger car elle explique en partie pourquoi les prati-

<sup>6</sup> CHANTELAT, P., FODIMBI, M., *Sport de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*. Coll. Espaces et Temps du Sport, L'Harmattan, Paris, 1996.

<sup>7</sup> ADAMKIEWICZ, É., " Les performances sportives de rue ", in *Sport en ville, Les Annales de la Recherche Urbaine*, juin, n° 79, p. 50-57, 1998.

<sup>8</sup> ADAMKIEWICZ, É., " Les pratiques récréatives autonomes urbaines ", in *Urbanisme, Le magazine international de l'Architecture et de la Ville*, sept./oct., n° 302, p. 44-47, 1998.

## Très peu d'espaces de pratique sont pensés comme des lieux d'usages mixtes, récréatifs/sportifs et non récréatifs.

quants se retrouvent sur ces “ hauts lieux ” (Chantelat, Fodimbi, Camy, 1996). S'ils sont bien placés pour remplir un rôle d'espace de spectacles, c'est avant tout par leurs spécificités techniques qu'ils ont obtenu leur statut de “ spots ”. Le Trocadéro ou la Place Louis Pradel de Lyon sont particulièrement adaptés aux pratiques de glisse urbaine. Revêtements lisses, dégagements importants, pas de circulation automobile, variété des surfaces, des hauteurs, des pentes, tout concourt à rendre ses lieux propices aux activités de glisse. Et il faut bien reconnaître que la qualité des matériaux employés pour habiller ces espaces, qui servent aussi de mise en valeur du patrimoine architectural avoisinant, y est pour beaucoup. C'est bien la raison qui a poussé de nombreuses communes à interdire, par arrêté municipal, les pratiques de glisse urbaine considérées à tort comme dangereuses et rebelles. Ces activités étant jugées illégitimes dans l'espace public, elles le sont encore plus lorsqu'elles s'expriment dans les lieux à forte vocation culturelle et politique.

La réponse classique consiste donc à créer, dans un coin désertique ou pire, en périphérie<sup>9</sup>, des parks spécifiques où sont reléguées ces activités incomprises. Toutefois, ce type de réponse n'est pas à négliger car il peut correspondre à des besoins exprimés. Encore faut-il bien saisir le contexte. Il semble tout à fait intéressant à des pratiquants dont l'activité est interdite ou limitée dans l'espace public, d'avoir un lieu où ils peuvent s'adonner à leurs

pratiques. Cependant, plusieurs écueils apparaissent, certains espaces de pratiques conçus

comme des lieux de multi-glisses (rollers, skates et BMX) sont typés principalement rollers ou skate ou (plus rarement) BMX. Trop souvent de taille inadaptée, trop petits, ils ne favorisent pas la sécurité des pratiquants en limitant les zones de dégagements nécessaires. Ils sont souvent constitués de rampes (en bois ou béton) mais souffrent assez rapidement de dégradations liées aux usages intensifs et au manque d'entretien.

Très peu d'espaces de pratique sont pensés comme des lieux d'usages mixtes, récréatifs/sportifs et non récréatifs. Pour le moment, la vision d'un “ glisse-park ” conçu comme une place publique n'est que très peu envisagée. Ces pratiques récréatives, tout comme les pratiques sportives ne semblent pouvoir exister que dans des lieux spécialisés et identifiés comme tel ou être interdites dans les centre-ville. Même des aménagements ponctuels limitant les dégradations, comme c'est le cas à Lausanne, ne semblent pas faire des adeptes en France.

Certes, les expériences novatrices ont été tentées<sup>10</sup>, à Roncq (59) depuis 1997 et à Montluçon (03) depuis 1999, avaient chacune engagé des démarches originales. Le projet de Roncq consistait à intégrer les espaces de pratiques dans un projet de parc urbain extrêmement novateur favorisant la mixité des usages

<sup>9</sup> Cas de Montpellier avec le skate-park de Gramont.

<sup>10</sup> Congrès CNFPT Mâcon, décembre 1999.

<sup>11</sup> Les Rendez-vous de l'Architecture, TransformActions, Grande Halle de La Villette, 15,16 et 17 novembre 2000.

et des échanges (projet du Bois Leurent<sup>11</sup>). Le projet montluçonnais proposant de préparer l'implantation d'un skate-park, intégré à un projet de maison de la jeunesse en centre-ville, en déplaçant sur l'ensemble de l'agglomération une structure mobile de type rampe pour sensibiliser les pratiquants et échanger avec eux sur l'implantation définitive et la forme de l'équipement. Malheureusement, ces deux projets particulièrement pertinents semblent avoir fait les frais des changements d'équipes municipales...

Nous observons une grande résistance à la prise en compte de ces activités dans les politiques d'aménagement urbain en France. Cela est principalement lié au fait que beaucoup de services territoriaux travaillent sans concertation avec les autres services. Toutefois, même si des progrès ont été notés, on peut constater que s'agissant des problèmes de voirie et de transport – car l'espace public reste encore trop souvent perçu comme la combinaison de voies de déplacement et d'espaces fonctionnels – les pratiques de glisse urbaine viennent perturber des enjeux importants dans les politiques d'aménagement. Ces activités, considérées comme illégitimes et parasitaires, en complexifiant les exigences et les données actuelles sur les pratiques sociales, sont souvent exclues des programmations par manque de connaissance, mais également par des jugements de valeur très arrêtés : *“ On ne joue pas dans la rue...”*

Les rares expérimentations novatrices de ces dernières années n'ont malheureusement pas toutes abouti. Les réflexions engagées actuellement comme la réalisation d'un Livre Blanc du Roller, le lancement de quelques études nationales sur ces activités<sup>12</sup> et surtout le nombre croissant d'occasions où ces thèmes



sont abordés dans des documents scientifiques ou lors de congrès de professionnels, montre à l'évidence la nécessité d'analyser plus finement ces activités. Insrites désormais dans le paysage urbain, ces pratiques récréatives “ spectaculaires ”, autonomes et urbaines, participent à l'émergence d'une nouvelle forme de relation à la ville, où le jeu et la création de lien entre les citoyens semblent les caractéristiques sur lesquelles il convient de travailler.

Ainsi, en construisant un nouveau rapport à la ville et en favorisant, à travers des usages individuels, de nouveaux comportements urbains, la construction de l'urbanité prend un sens plus complet. Au-delà d'usages récréatifs de la ville, c'est peut-être une réappropriation de la cité dont il est question, de la place de l'homme à travers toutes ces activités. La ville ne serait plus une suite d'espaces purement fonctionnels, mais la cité émergerait dans toute la diversité de ses usages.

<sup>12</sup> “ Le roller dans sa diversité, ” UFR STAPS, Université Paul Sabatier Toulouse, recherche financée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe), 2001/2003.

## Recreational use of the city and development plans

*In their relationship to the public area, the city dwellers' behaviours are characterized by fast changes which make it difficult for the public authorities to propose an adapted urban development for sport and entertainment. Due to a deficit of thought, the urban development policies try to confirm the new sporting and recreational practices in specific places often situated in the outskirts and in any case out of the city centres which members regularly refuse.*

## Usos Recreativos de la Ciudad e Infraestructuras

*En sus relaciones con el espacio público, las actitudes de los urbanos quedan marcadas por unas evoluciones rápidas, de ahí la dificultad de parte de los poderes públicos para proponer unas infraestructuras urbanas adaptadas con vocación tanto deportiva como recreativa. En razón de una carencia de reflexión, las políticas de infraestructura urbana intentan confirmar unas nuevas prácticas deportivas y recreativas ubicadas en unos lugares específicos, a menudo en la periferia, en todo caso fuera del centro de la ciudad, lo que los adeptos rehúsan regularmente.*

## Freizeitbeschäftigungen in der Stadt und Einrichtungen

*In ihrer Beziehung zum öffentlichen Raum bleibt die Haltung der Städter von schnellen Entwicklungen geprägt und daher die Schwierigkeit für die öffentliche Hand, angemessene städtische sportliche oder Freizeiteinrichtungen vorzuschlagen. Aufgrund eines Defizits an Überlegung versuchen die Städteplanungspolitiken, die neue Sport- und Freizeitpraxis in spezifischen Orten, oft in der Peripherie, und jedenfalls ausserhalb des Stadtzentrums zu behaupten, was die Benutzer regelmässig ablehnen.*